

Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Demande d'octroi de permis concernant la

durée du travail

Date de publication: SHAB - 25.04.2019 Numéro de publication: AB01-0000002565

Canton: BE

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Demande d'octroi de permis concernant la durée du travail Ciments Vigier SA

Ciments Vigier SA CHE-105.972.690 Rondchâtel 2603 Péry

Permis de travail en continu

art. 24 de la loi sur le travail (LTr), art. 36 à 38 de l'ordon-

nance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

No de référence: 18-005918 N° d'établissement: 52219844

Pan d'entreprise: Centrale de commande technique de la

Production : équipe des "Centralistes"

Motif: Processus de production concernée par l'annexe de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (art. 28, al. 4 OLT

1)

Personnel: 5 H

Validité: 01.04.2019 - 31.03.2022

Complément à l'autorisation: Renouvellement avec modifi-

cation

Autorisation pour: BE

Toute personne dont les droits ou obligations sont affectés par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et qui est habilitée à faire recours peut, dans les dix jours suivant la publication de la demande, consulter le dossier auprès du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Conditions de travail, protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne, après s'être annoncée au préalable par téléphone au 058 462 29 48.